Numéro 355 — Mercredi 8 septembre 2021





Une publication du syndicat CGT des personnels de Natixis et ses filiales.

Consultez le site intranet : http://syndicats.intranatixis. com/cgt/

Consultez le site internet :

http://natixis.reference-



Dans ce numéro:

- Dispositif de gestion de crise2
- Commission de suivi du plan social en cours
- Projets Pléiade et Hermès : préréunion de préparation à la réunion de remise des documents ...
- Mettre un coup d'arrêt aux régressions sociales!
- Plus forts ensemble : Syndiquezvous à la CGT

Numéro 355 *– Mercredi 8 septembre 2021*

Dispositif de gestion de crise

En peu de mots, il n'y a pas de grands changements ...

Vu que le **protocole national** du **09 Août** dernier lui-même n'indiquait pas de modifications fondamentales, notre Direction n'a pas fait dans l'exotisme.

Le **TAD** est officiellement **clos** <u>sauf</u> pour les équipes de la **BGC** qui continueront de travailler **par rotation** jusqu'au **mois d'octobre** 2021. **Flex Office et économies obligent**, le fonctionnement des services s'effectuera selon un **mode hybride** avec application du **télétravail à la nouvelle sauce** (<u>planifier ses jours au mois, les poser sous Anytime et attendre leur validation éventuelle par le manager, confirmer son occupation du territoire par AnyWhere là-aussi sous contrôle hiérarchique ...).</u>

La question de la **continuité de vaccination** dans l'entreprise se pose. Le **service médical** y serait plutôt **favorable** mais cela reste **à la main de la direction**. A minima les **secondes** (et éventuellement **3ème**) **piqûres de rappel** seraient **maintenues**. La campagne nationale de **vaccination grippale** s'étendrait du **26 octobre au 31 janvier** et le service médical entend s'y associer.

Un **rappel** des mesures sanitaires (surtout le **port du masque**) sera effectué aux managers qui devront montrer l'exemple et éventuellement signaler les manquements (et sévir ?). A ce sujet une **nouvelle dotation** de **10 masques en tissus**, lavables, sera distribuée début octobre.

Le dispositif dans les **restaurants d'entreprises** sera a priori **conservé** en l'état jusqu'à pouvoir évalués les véritables fréquentations de retour de congés (les chiffres globaux de fréquentation des locaux varient entre **18% et 30%**, nous ne les avons pas par immeubles pour cause de panne logicielle ...).

Des tests Plutôt que toute l'entreprise en quarantaine!



Le dispositif de **test antigénique** est réactivé pour le mois de **septembre uniquement** (période au-delà de laquelle les **tests deviendront payant** au niveau national).

Numéro 355 – Mercredi 8 septembre 2021

Enfin le **Pass sanitaire** n'est **pas d'actualité** en entreprise mais le sujet reste à l'étude selon notre Direction. Et, pour ne **pas créer** un **effet d'aubaine** ... nous ne saurons pas **comment les parents d'enfants scolarisés se débrouilleront en cas de fermeture de classe**.

Commission de suivi du plan social en cours

Et oui le plan de départs "volontaires" continue ...

Bref dans le cadre de la commission de suivi du plan social en cours, nous allons vous commenter le document transmis (<u>Commission de suivi du plan de mobilité interne et de départ externe - 02 septembre 2021</u>).

Page 4 nous trouvons toujours les statistiques de prises de contact avec le cabinet extérieur choisi par notre Direction. Les sujets indiquent toujours que ce dernier n'est là que pour gérer des départs et non pas des mobilités internes (6 demandes de formation professionnelle de reconversion, 113 (+7) de départs et 15 (+3) sans projet formulé).

Pages 7 à 9 se retrouvent les 16 déclarations de départ sur liste d'attente (-1_Déclaration_intention_en_attente n) pour quota atteint, et 3 pour une catégorie définitivement fermée (même si la typologie **ARRET ELIG FERM CATEGORIE** a disparu du reporting). Le nombre total de déclaration serait donc de 69.

Page 9 se retrouvent les **40** dossiers de départs **validés** à ce jour.

Pages 11-12 se retrouvent les **17** (+9) mobilités internes réalisées dans le cadre du plan. Avec déjà au moins deux mobilités de REIMS vers PARIS.

Pages 14 à 21 se trouve le tableau le plus intéressant qui trace toutes les informations précédentes ainsi que les suppressions de postes et celles restant à réaliser (118 au 25 Août).

Au bout de plus de **deux mois** seuls **17** salariés ont pu entamer les démarches de mobilité (ils étaient **60** à l'avoir fait en "**avance de phase**"). L'autre information importante se trouve en antépénultième colonne quand le nombre de **suppressions restant à réaliser (E)** atteint **0** pour un **pôle/métier/emploi type** cela signifie que la catégorie est <u>définitivement fermée</u> à tout nouveau départ ou nouvelle mobilité <u>(Un 0 (rouge) en dernière colonne indique que la catégorie était fermée avant même l'ouverture du plan</u>).

Le **déroulement du plan** semble donc marquer le pas en attendant la **phase de substitution** (pour les salariés appartenant à une sous-famille (sans plus de notion de périmètre d'activité) dans lesquelles des suppressions de postes restent à réaliser avec accord de son manager et bien sûr que son poste intéresse un salarié initialement concerné). Cela fera **beaucoup** de salariés éligibles pour **peu** de postes restant à supprimer (application stricte du Livre I du PDV unilatéral).

Jeudi **29 Septembre** tous les salariés recevront une communication générale sur l'ouverture de la phase de substitution, puis le **05 Octobre** seuls les **salariés éligibles** à la substitution recevront une seconde communication (ouverture du **cabinet** pour information le lendemain) avec une date du **08 Octobre** pour l'ouverture de la saisie des déclarations d'intention. Une **nouvelle déclaration** d'intention sera à effectuer pour ceux qui n'auront pas pu s'inscrire dans la première phase du plan.

Concernant les recours présentés les réponses sont toutes **négatives** et "c'est la vie" ...

Numéro 355 *– Mercredi 8 septembre 2021*

Projets Pléiade et Hermès : pré-réunion de préparation à la réunion de remise des documents ...

Nous étions réunis pour évoquer la méthode liée au projet **Pléiade**, mais pas trop quand même ...

Au rayon des nouveautés (de ce que nous avons quand même pu apprendre) nous avons **quelques dates** et **quelques chiffres**.

D'abord le nombre de salariés NSA **transférés** chez BPCE SA s'élève à **plus de 900**. Enfin un chiffre plus précis que la fourchette précédente (**entre 100 et 1000**). De plus une **cinquantaine** de salariés NSA rejoindraient **certaines filiales** (on pense à **Paiements** et **Assurances** et pourquoi pas **BP1818** ou **NIE**). Est-ce à dire que les patrons NSA détachés à ces structures les rejoignent ou est-ce encore les petits et les sans-grades qui vont bouger ? Si l'objectif est de créer des **centres de services partagés** efficaces y a pas besoin des patrons ...

Ensuite sur le calendrier. Peut-être, si les étapes réglementaires et fiscales sont validées, aurons-nous une remise de document le 23 septembre nous présentant effectivement le projet. Ensuite le 27 septembre, une première version de projet d'accord de méthode nous serait communiquée, cet accord emportant la fixation des dates de rendus d'avis des CSE consultés (délai légal de 3 mois maximum mais on pourrait négocier moins entre gens de bonne compagnie). Enfin la mise en application pour Janvier 2022 semble plus qu'ambitieuse et un objectif au 1er Avril comme pour le projet Hermès serait plus raisonnable.



Au rayon des **engagements divers et variés**, il n'y a bien sûr rien concernant **les postes en doublons** (et il y en aura) par contre **en préambule d'un éventuel accord** on s'attend bien évidemment à voir **figurer par écrit les engagements concernant l'emploi** (pas de licenciement) et **l'enveloppe rémunération et avantages sociaux** qui devrait être conservée ... à l'image de ce qui a été négocié pour le projet **SMITH**.

Cela pose quand même problème quand en séance Monsieur Bailly pour **BPCE SA** explique que l'objectif est d'arriver au **socle social BPCE Communauté** (<u>ce qui ne veut pas dire grand-chose au vu du nombre de socles différents coexistant justement dans cette communauté</u> ...).

Numéro 355 *– Mercredi 8 septembre 2021*

Comme nous aimons bien le rappeler, la référence à **SMITH** fait sourire quand on se rappelle que les avantages conservés (et tous ne l'ont pas été) ne l'ont été qu'à la suite de quatre grèves ...

Mettre un coup d'arrêt aux régressions sociales !













Le 5 octobre : mettre un coup d'arrêt aux régressions sociales !

Les Unions Régionales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL d'ile de France appellent à mobiliser l'ensemble des travailleurs-ses, jeunes, retraité.es, du public comme du privé le 5 octobre par la grève et les manifestations.

Depuis 18 mois, le gouvernement et le patronat utilisent la crise sanitaire pour accélérer la remise en cause des conquis sociaux, du droit du travail et des libertés individuelles et collectives, provoquant un accroissement des inégalités et de l'exclusion sociale.

Les Unions Régionales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL d'ile de France réaffirment leur opposition à un pass sanitaire comme nouvel outil législatif permettant le fichage et la poursuite de la casse du code du travail et des droits des salarié.es, par lequel le gouvernement essaye de faire oublier sa responsabilité face à son incurie en matière de santé publique et face à la poursuite de la casse de l'hôpital public et des services publics (en Ile-de-France, les hôpitaux Bichat et Beaujon sont menacés de fermeture, des centaines de lits ont été fermés à l'Hôtel Dieu, à Avicenne, etc.).

Elles combattent avec véhémence toutes les récupérations de la part de l'extrême droite et d'une poignée d'antisémites des mobilisations en cours. Les réactionnaires ne sont pas les bienvenu.es.

Elles exigent la levée des brevets sur les vaccins comme sur les traitements contre la Covid et en permettre l'accès à tous et toutes en France comme à l'échelle mondiale, ainsi que des moyens pour la recherche publique.

Elles dénoncent l'utilisation de la précarité pour mettre en concurrence les salarié.es, (pour la rentrée scolaire, ce sont plus de 5000 contractuel.les qui ne sont pas renouvelé.es dans l'Education Nationale).

Elles exigent l'abandon des contre-réformes de l'assurance chômage qui devraient rentrer en vigueur le 1er octobre prochain et des retraites qui revient à l'ordre du jour des réformes gouvernementales.

Elles invitent les salarié.es, dans les entreprises, les administrations, les services, à se réunir avec leurs organisations syndicales en assemblées générales, pour organiser les modalités d'action collective pour obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Numéro 355 – Mercredi 8 septembre 2021

Les Unions Régionales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL d'Île-de-France appellent à participer à toutes les mobilisations sociales en cours s'inscrivant dans un processus de lutte visant à bloquer la politique de régression sociale du gouvernement, notamment à la grève du 23 septembre dans l'éducation nationale et à la manifestation du 1^{er} octobre des retraités.

Elles exigent :

- ⇒ L'augmentation des salaires, du SMIC et des grilles de classifications, du point d'indice de la fonction publique, des pensions, des minima sociaux et des bourses d'études.
- ⇒ De vrais emplois, avec de vrais salaires pour toutes et tous, avec la revalorisation des métiers dit de première ligne ainsi que l'égalité professionnelle femmes/hommes.
- ⇒ L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage.
- ⇒ L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au code du travail et aux garanties collectives.
- ⇒ La fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et dans la fonction publique et un renforcement de leurs moyens.
- ⇒ La conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de préserver et de créer des emplois ;
- ⇒ Le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail, à commencer par l'abrogation de la loi « sécurité globale » et des décrets « sécurité intérieure »
- ⇒ L'arrêt de la précarisation de l'emploi et de la vie des jeunes en formation ainsi qu'une réforme ambitieuse des bourses scolaires.
- ⇒ Le rétablissement pour les jeunes du repas à un euro.

Manifestation interprofessionnelle unitaire le 5 octobre à 14h – place de la République

Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT





